
AVERTISSEMENT.

CE Code pharmaceutique, dont la rédaction a été ordonnée par le conseil général d'administration des hospices civils de Paris et des secours à domicile, renferme les principales ressources que la nature et l'art peuvent offrir au service de santé dans les établissemens de bienfaisance et d'humanité.

Il est divisé en trois parties :

La première présente les substances empruntées des différens règnes de la nature, et qui doivent composer toute la matière médicale des pharmacies des hospices.

Les médicamens officinaux sont compris dans la deuxième.

Il s'agit, dans la troisième, des préparations magistrales.

La connoissance des vertus des drogues nous étant à peu près étrangère, nous avons cru devoir borner la matière médicale que nous avons placée en tête de ce

vj AVERTISSEMENT.

Code, aux noms et aux caractères tranchans des substances qui doivent former l'approvisionnement des pharmacies des hospices, ou entrer dans les compositions soit officinales, soit magistrales, admises par les médecins les plus expérimentés : nous y avons indiqué les lieux où ces substances gisent, croissent et se recueillent, comme aussi la partie usitée et certains produits qu'on retire de chacune par l'analyse.

En écartant ainsi tout ce qui ne sert qu'à entraver le service de la pharmacie, à embarrasser la pratique du médecin, à tourmenter les malades, nous avons évité les inconvéniens de ces formules des Arabes qui se flattoient de communiquer toutes les propriétés à leurs remèdes, en y faisant entrer toutes les drogues.

Cependant, comme l'a observé *N. Chesneau*, dans sa *Pharmacopée théorique et pratique*, *rien ne fait plus estimer un médecin que de voir ses ordonnances courtes et bien troussées, dans lesquelles il n'y a rien d'inutile, qui ressent sa confusion et*

AVERTISSEMENT. vij

son embarras. C'est particulièrement dans les hospices civils, dans ces asyles ouverts au malheur, qu'il faut prendre garde d'augmenter sans nécessité les formules; qu'il est infiniment salutaire d'en circonscrire le nombre et surtout de les simplifier. Que nos polypharmques se pènètrent bien de cette vérité, que les formules compliquées sont les enfans de l'ignorance; qu'on n'obtient de succès en médecine, qu'en raison inverse de la multiplicité des remèdes qu'on prescrit; que les médicamens les plus efficaces ne sont absolument rien sans la méthode de les appliquer, et que dans beaucoup de circonstances, le génie seul doit suppléer à tout.

Nous sommes loin de chercher à déterminer le Conseil à admettre quelques réductions dans cette partie de la médecine, à moins que la nécessité n'en soit parfaitement démontrée. Comment cet objet pourroit-il cesser un instant d'exciter sa sollicitude? Les médicamens ne sont-ils pas l'espérance de l'homme souffrant, et les armes avec lesquelles les officiers de santé

combattent et préviennent les maladies ? Ce seroit un crime de lèze-humanité que de refuser à l'indigent un remède d'une efficacité reconnue, quel que fût son prix. Mais on ne sauroit assez reproduire cette vérité : c'est dans un très-petit nombre de moyens que la nature a placé les véritables ressources de l'art de guérir, et c'est en portant l'œil de la plus sévère économie sur toutes les dépenses, qu'on parviendra à soulager plus complètement encore un plus grand nombre d'indigens.

Cependant, dans tous les cas où il sera possible de remplacer les remèdes exotiques par les indigènes, le Conseil général des hospices invite les médecins et les chirurgiens à les préférer, en attendant que l'art de guérir s'affranchisse tout-à-fait du tribut annuel qu'il paye à l'étranger. Quel genre de gloire n'acquerraient-ils pas, s'ils vouloient diriger leur pratique vers les richesses que nous offre le sol de la patrie ! Le champ est vaste et fécond ; on peut récolter à pleines mains des végétaux propres à suppléer les

productions exotiques, qui souvent n'ont d'autre mérite que de naître loin de nous, et sous un autre hémisphère.

Dans la vue d'éclairer la préparation des médicamens officinaux et d'éviter des détails et des redites qui n'auroient pas manqué de nuire à la clarté du texte, de compliquer le manuel des opérations et de grossir inutilement l'ouvrage, nous avons placé en tête de chaque ordre de composition une définition concise et une série de règles générales. Nous nous flattons d'ailleurs que cet ouvrage deviendra non-seulement utile aux élèves, mais même encore à ceux qui sont déjà assez avancés dans l'étude et la pratique de la pharmacie : il sera pour les premiers un livre classique dans lequel ils puiseront les élémens de cette science; il servira aux seconds à leur rappeler les bases sur lesquelles elle est fondée, à faire naître en eux le desir d'acquérir des connoissances plus étendues, en attendant ce code où tous les médicamens connus soient parfaitement appréciés, et qui sera digne de porter le

x AVERTISSEMENT.

nom de *Pharmacopée nationale*. Mais arrêtons un instant pour exprimer ce qu'on doit entendre par ce titre.

Une Pharmacopée nationale est spécialement rédigée pour les pharmaciens qui déjà ont donné, dans des examens probatoires, la mesure de leurs talens ; ce n'est pas dans de pareilles sources qu'ils peuvent puiser les principes de leur art ; on leur donne une Pharmacopée non pour les guider dans le choix, la préparation et la conservation des drogues, mais seulement dans la vue de leur prescrire un seul *modus faciendi*, d'empêcher qu'ils ne modifient à leur gré certains remèdes héroïques, et ne se livrent à tous les écarts de leur imagination, afin que le médecin ait une garantie qui leur assure dans tous les temps l'identité des médicamens qu'il prescrit, et n'ait pas à craindre qu'on puisse en substituer d'autres sous la même dénomination.

Un pareil ouvrage sera le fruit des méditations d'un petit nombre d'hommes instruits, expérimentés, et choisis dans

AVERTISSEMENT. xj

les trois ordres de citoyens qui s'occupent des trois branches de l'art de guérir, et surtout des pharmaciens; l'habitude d'opérer journellement dans leur laboratoire les met à portée de faire des observations pratiques, difficiles à être bien saisies par ceux à qui l'art pharmaceutique n'est pas aussi familier. Leur concours en ce genre sera donc toujours indispensable pour fixer le choix du procédé le plus simple, le plus économique, le plus propre, en un mot, à fournir des résultats constans et uniformes.

C'est sans doute pour avoir apprécié tous ces motifs, que l'École de Médecine de Paris s'est déterminée à confier la rédaction de la nouvelle édition du Codex qu'elle prépare, à deux de ses membres les plus connus pour être versés dans la connoissance de la matière médicale et de l'art pharmaceutique.

Depuis la publication de cet ouvrage, qui a paru pour la première fois en l'an x, il s'est formé une réunion de plusieurs pharmaciens recommandables par leur

xij **AVERTISSEMENT.**

savoir, pour rédiger, tous les mois, sous le nom de *Bulletin de Pharmacie*, le tableau de nos recherches et de nos connoissances en ce genre. Si le succès de ce Bulletin se maintient, comme il n'est plus permis d'en douter, il contribuera infiniment au perfectionnement de cette troisième branche de l'art de guérir.